



# Les Accueils de loisirs Municipaux



**Les accueils de loisirs municipaux  
ouverts dans ma ville  
pour les enfants des écoles  
publiques**

Année scolaire 2018 - 2019



angers.fr



# LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS OUVERTS LE MERCREDI APRES-MIDI

Votre enfant fréquente l'école publique :	Accueils de loisirs de rattachement (2 – 5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6 -14 ans)
<b>Quartier ROSERAIE</b>		
C. BENIER	<b>ALM C. BENIER</b>	<b>ALSH LE HUTREAU</b>
M. PAGNOL		
J. PREVERT	<b>ALM LES GRANDES MAULEVRIES</b>	
JJ. ROUSSEAU	<b>ALM JULES VERNE</b>	
C. MONET		
J. VERNE		

Votre enfant fréquente l'école publique :	Accueils de loisirs de rattachement (2 – 5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6 -14 ans)
<b>Quartier JUSTICES / MADELEINE / St LEONARD</b>		
R. BROSSARD	<b>ALM A. TIGEOT</b>	<b>ALSH PAUL BERT</b>
A. TIGEOT		
A. CLEMENT		
P.L LEBAS	<b>ALM P.L LEBAS</b>	
VOLNEY	<b>ALM VOLNEY</b>	<i>Pas d'école élémentaire</i>
LES GDES MAULEVRIES	<b>ALM LES GRANDES MAULEVRIES</b>	<b>ALSH LE HUTREAU</b>

Votre enfant fréquente l'école publique :	Accueils de loisirs de rattachement (2 – 5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6 -14 ans)
<b>Quartier BELLE BEILLE / LAC DE MAINE</b>		
R. DESNOS	<b>ALM PIERRE ET MARIE CURIE</b>	<b>ALSH BELLE BEILLE</b>
Pierre et Marie CURIE		
MONTESQUIEU	<b>ALM A. FERRARO</b>	<i>Pas d'école élémentaire</i>
A. FERRARO		
Bois de MOLLIERES		<b>ALSH BELLE BEILLE</b>
LA PERUSSAIE		
J. ROSTAND	<b>ALM LA PERUSSAIE</b>	

# LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS OUVERTS LE MERCREDI APRES-MIDI

Votre enfant fréquente l'école publique :	Accueils de loisirs de rattachement (2 – 5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6 -14 ans)
<b>Quartier CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUERE</b>		
CONDORCET	ALM CONDORCET	ALSH CONDORCET
La BLANCHERAIE	ALM LA BLANCHERAIE	ALSH LA BLANCHERAIE
J. CUSSONNEAU	ALM J. CUSSONNEAU	
V. HUGO	ALM V. HUGO	ALSH LA CLAVERIE
LAREVELLIERE	ALM LAREVELLIERE	
PARCHEMINERIE	ALM PARCHEMINERIE	<i>Pas d'école élémentaire</i>
M. TALET	ALM M. TALET	ALSH LA CLAVERIE

Votre enfant fréquente l'école publique :	Accueils de loisirs de rattachement (2 – 5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6 -14 ans)
<b>Quartier DOUTRE / ST JACQUES / HAUTS DE ST AUBIN</b>		
G. BORDILLON	<i>Pas d'école maternelle</i>	ALSH GERARD PHILIPPE
A. DACIER	ALM DACIER	
F. RASPAIL	ALM DESCARTES	<i>Pas d'école élémentaire</i>
DESCARTES		
G. PHILIPPE	ALM GERARD PHILIPPE	ALSH GERARD PHILIPPE
R. GASNIER		
N. MANDELA	ALM N. MANDELA	

Votre enfant fréquente l'école publique :	Accueils de loisirs de rattachement (2 – 5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6 -14 ans)
<b>Quartier MONPLAISIR / 2 CROIX BANCHAIS</b>		
H. CHIRON	ALM H. CHIRON	ALSH LA CLAVERIE
A. FRATELLINI	ALM A. FRATELLINI	
ISORET		
A. DE MUSSET	ALM P. VALERY	
P. VALERY		
VOLTAIRE	ALM VOLTAIRE	

# LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS OUVERTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Accueils de loisirs maternels (2 – 5 ans)	Accueils de loisirs (6 -14 ans)
<b>Quartier ROSERAIE</b>	
ALM LES GRANDES MAULEVRIES	<b>ALSH LE HUTREAU</b>
ALM JULES VERNE	
<b>Quartier JUSTICES / MADELEINE / St LEONARD</b>	
ALM P.L LEBAS	<b>ALSH PAUL BERT</b>
ALM LES GRANDES MAULEVRIES	
<b>Quartier BELLE BEILLE / LAC DE MAINE</b>	
ALM PIERRE ET MARIE CURIE	<b>ALSH BELLE-BEILLE</b>
ALM BOIS DE MOLLIERES	
<b>Quartier CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUERE</b>	
ALM LA BLANCHERAIE	<b>ALSH LA BLANCHERAIE</b>
ALM CONDORCET ( <b><u>vacances d'été uniquement</u></b> )	
ALM M. TALET	
<b>Quartier DOUTRE / ST JACQUES / HAUTS DE ST AUBIN</b>	
ALM ANNE DACIER	<b>ALSH GERARD PHILIPPE</b>
ALM GERARD PHILIPPE	
<b>Quartier MONPLAISIR / 2 CROIX BANCHAIS</b>	
ALM A. FRATELLINI	<b>ALSH LA CLAVERIE</b>
ALM MARIA MONTESSORI	

## VACANCES DE NOËL – SERONT OUVERTS UNIQUEMENT :

- Les Grandes Maulévries (ALM) et Le Hutreau (ALSH)
- La Blancheraie (ALM et ALSH)
- Pierre et Marie Curie (ALM) et Belle-Beille (ALSH)
- Gérard Philippe (ALM et ALSH)
- Montessori (ALM) et la Claverie (ALSH)
- Pierre-Louis Lebas (ALM) la 2ème semaine des vacances seulement

*Durant les vacances scolaires, en cas de travaux dans un accueil de loisirs, vos enfants pourront être accueillis sur une autre structure.*